

REGLEMENT :

Article 1 : Conditions de participation

Le Top de Zone Détection de la Zone 5 est réservé aux joueurs et joueuses qualifiés et licenciés dans l'une des cinq ligues de la Zone (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine).

La licence traditionnelle, ainsi que la présentation d'un certificat médical en cours de validité, sont obligatoires.

Article 2 : Tableaux organisés

Huit tableaux officiels sont organisés :

Garçons 2001 : 12 joueurs	Filles 2001 : 8 joueuses
Garçons 2000 : 12 joueurs	Filles 2000 : 8 joueuses
Garçons 1999 : 16 joueurs	Filles 1999 : 12 joueuses
Garçons 1998 : 16 joueurs	Filles 1998 : 12 joueuses

De plus, un tableau de consolante sera organisé le deuxième jour de compétition.

Article 3 : Nombre de qualifiés par ligue :

Garçons :	Filles :
2001: 2 par ligue + 2 wild card	2001: 1 par ligue + 3 wild card
2000: 2 par ligue + 2 wild card	2000: 1 par ligue + 3 wild card
1999: 3 par ligue + 1 wild card	1999: 2 par ligue + 2 wild card
1998: 3 par ligue + 1 wild card	1998: 2 par ligue + 2 wild card

L'attribution des wild card est faite par le Responsable Technique du Top de Zone Détection, en collaboration avec les cadres techniques régionaux.

Sauf cas exceptionnel soumis à l'accord du Responsable Technique du Top de Zone Détection, les joueurs doivent être inscrits dans leur catégorie d'âge.

Article 4 : Durée des parties

Dans l'ensemble des tableaux, toutes les parties se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 5 : Déroulement sportif

5.1 - Dispositions générales

- 5.1.1- Les finalistes de chacun des tableaux (hors 1998) intégreront les ¼ de finale de la catégorie immédiatement supérieure.
- 5.1.2 - Dans les tableaux 1999 à 2001, les poules initiales seront constituées en tenant compte d'une répartition géographique de ligue, de l'ordre communiqué par chaque ligue dans chacune des catégories et si possible des résultats du Top de Zone Détection de l'année passée.
- 5.1.3 - Dans les tableaux 1998, les poules initiales seront constituées selon la méthode du serpent sur les points classements des joueurs au 1^{er} janvier 2009. En cas de besoin, un décalage sera effectué pour éviter que deux joueurs d'une même ligue ne se trouvent dans la même poule.
- 5.1.4 - La constitution des secondes poules, des tableaux et de la consolante sera de la responsabilité du Juge-Arbitre, qui informera les compétiteurs sur place. Dans la mesure du possible, il s'appuiera sur un ordre prédéfini ou effectuera un tirage au sort dirigé ou non.
- 5.1.5 - L'épreuve se déroulera selon les règlements et règles du jeu de la Fédération Française de Tennis de Table.

- 5.1.6 - Les tableaux Filles et Garçons 2001 se termineront intégralement le premier jour, la place 11/12 en Filles 2000 sera également disputée le premier jour.
Pour ces participants (hors finalistes 2001), une consolante sera organisée le deuxième jour de compétition. Ils y seront automatiquement inscrits.

5.2 - Formules de la compétition

5.2.1 : Tableau Garçons 2001 (12 joueurs)

- 4 poules initiales de 3 joueurs
- Barrages 2 contre 3
- Places 1 à 8 entre les premiers de poule et les vainqueurs des barrages, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Places de 9 à 12 entre les perdants des barrages, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Les 2 finalistes accèdent aux ¼ de finale de la catégorie Garçons 2000.

5.2.2 : Tableau Filles 2001 (8 joueuses)

- 2 poules initiales de 4 joueuses
- Barrages 2 contre 3
- Places 1 à 4 entre les premières de poule et les vainqueurs des barrages, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Places 5 à 8 entre les perdantes des barrages et les quatrièmes de poule, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Les 2 finalistes accèdent aux ¼ de finale de la catégorie Filles 2000.

5.2.3 : Tableau Garçons 2000 (12 joueurs)

- 3 poules initiales de 4 joueurs
- Barrages 2 contre 3
- Places 1 à 8 entre les premiers de poules, les vainqueurs des barrages et les deux montants de la catégorie inférieure, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Places 9 à 14 entre les perdants des barrages et les quatrièmes de poule, par constitution de deux poules A et B de trois joueurs, puis parties de classement non croisées
- Les 2 finalistes accèdent aux ¼ de finale de la catégorie Garçons 1999.

5.2.4 : Tableau Filles 2000 (8 joueuses)

- 2 poules initiales de 4 joueuses
- Barrages 3 contre 4
- Places 1 à 8 entre les deux premières de poule, les vainqueurs des barrages et les deux montantes de la catégorie inférieure, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Place 9/10 entre les perdantes des barrages
- Les 2 finalistes accèdent aux ¼ de finale de la catégorie Filles 1999.

5.2.5 : Tableau Garçons 1999 (16 joueurs)

- 4 poules initiales de 4 joueurs
- Barrages 2 contre 3
- Constitution de deux poules A et B de quatre joueurs avec les premiers des poules initiales et les vainqueurs des barrages
- Constitution de deux poules C et D quatre joueurs avec les perdants des barrages et les quatrièmes des poules initiales
- Places 1 à 8 entre les trois premiers des poules A et B et les deux montants de la catégorie inférieure, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Place 9/10 entre les quatrièmes des poules A et B
- Places 11 à 18 par parties de classement non croisées entre les joueurs des poules C et D
- Les 2 finalistes accèdent aux ¼ de finale de la catégorie Garçons 1998.

5.2.6 : Tableau Filles 1999 (12 joueuses)

- 3 poules initiales de 4 joueuses
- Barrages 2 contre 3
- Places 1 à 8 entre les premières de poules, les vainqueurs des barrages et les deux montantes de la catégorie inférieure, en tableau à élimination directe avec classement intégral

- Places 9 à 14 entre les perdantes des barrages et les quatrièmes de poule, par constitution de deux poules A et B de trois joueuses, puis parties de classement non croisées
- Les 2 finalistes accèdent aux ¼ de finale de la catégorie Filles 1998

5.2.7 : Tableau Garçons 1998 (16 joueurs)

- 4 poules initiales de 4 joueurs
- Barrages 2 contre 3
- Constitution de deux poules A et B de quatre joueurs avec les premiers des poules initiales et les vainqueurs des barrages
- Constitution de deux poules C et D quatre joueurs avec les perdants des barrages et les quatrièmes des poules initiales
- Places 1 à 8 entre les trois premiers des poules A et B et les deux montants de la catégorie inférieure, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Place 9/10 entre les quatrièmes des poules A et B
- Places 11 à 18 par parties de classement non croisées entre les joueurs des poules C et D

5.2.8 : Tableau Filles 1998 (12 joueuses)

- 3 poules initiales de 4 joueuses
- Barrages 2 contre 3
- Places 1 à 8 entre les premières de poules, les vainqueurs des barrages et les deux montantes de la catégorie inférieure, en tableau à élimination directe avec classement intégral
- Places 9 à 14 entre les perdantes des barrages et les quatrièmes de poule, par constitution de deux poules A et B de trois joueuses, puis parties de classement non croisées

5.2.9 : Tableau de Consolante (18 participants)

Elle regroupera dans un tableau mixte les joueurs et joueuses terminant au-delà de la deuxième place en Filles 2001 et Garçons 2001, ainsi que les Filles 2000 ayant terminé 11ème et 12ème.

- 6 poules initiales de 3 participants
- Places de 1 à 6 entre les premiers des poules initiales, par constitution de deux poules A et B de trois participants. Pas de classement intégral à l'issue de ces poules.
- Places de 7 à 12 entre deuxièmes des poules initiales, par constitution de deux poules C et D de trois participants. Pas de classement intégral à l'issue de ces poules.
- Places de 13 à 18 entre les troisièmes des poules initiales, par constitution de deux poules A et B de trois participants. Pas de classement intégral à l'issue de ces poules.

Article 6 : Arbitrage

Toutes les parties seront arbitrées.

Le Juge-Arbitre de la compétition sera M. Vincent BLANCHARD, Juge-Arbitre National.

Article 7 : Tenue - Balles

La tenue sportive, conforme aux règlements, est obligatoire.

Les balles, fournies, seront de couleur blanche.

Article 8 : Retard

Si un participant ne s'est pas présenté dix minutes après l'heure officielle prévue pour sa partie, il est déclaré forfait.

Article 9 : Résultats

Les résultats seront communiqués et pris en compte dans l'établissement du classement individuel officiel des joueurs.

Le coefficient de l'épreuve est 0,5.

Article 10 : Récompenses

Les trois premiers de chacun des huit tableaux officiels seront récompensés.

La cérémonie protocolaire concernant les tableaux Filles et Garçons 2001 aura lieu le premier jour de compétition, une seconde cérémonie aura lieu le deuxième jour à la fin de l'épreuve pour les six autres tableaux.